

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le un février, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni En VISIOCONFERENCE, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 26 janvier 2024.

DÉCISION N° DB2024_004 - POPULATION MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT INTERCOMMUNAL DE DIGOIN, PARAY-LE-MONIAL ET CHAROLLES

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 01/02/2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la compétence du Bureau Exécutif pour la modification des règlements intérieurs des ALSH,

Considérant la nécessité de modifier les règlements intérieurs des ALSH afin de compléter les articles 8 portant sur la sécurité et la santé ainsi que l'article 11 portant sur les modalités de paiement,

Vu les projets de règlements intérieurs des ALSH de Charolles, Digoin et Paray annexés,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 01/02/2024,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les modifications des articles 8 et 11 des règlements intérieurs des ALSH de Charolles, Digoin et Paray-le-Monial annexés à la présente.

Article 2: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3: La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Patrick BOUILLON
Membres présents à la séance : 17	Votants : 17

Membres présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Christian LAROCHE, David BÊME, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 1 février 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais